Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_11-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	13	15

L'an deux mil vingt-six, le lundi neuf novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène GUILLERMIC, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme BELIN Solenn, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme GUILLERMIC Hélène, Mme LE CALVE Maryvonne, M. LE MEITOUR Hervé, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – RENAULT Marc

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
M. FAUTRAD Benoît à Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia
Mme LE PAIR Justine à M. GUILLEMET David

Absent(s) Excusé (s) :

Date de la convocation : 03 novembre 2026.

Date d'affichage : 03 novembre 2026.

****

DELIBERATION N°091126-11 : DESIGNATION DES ELUS AU COMITE DE PILOTAGE MOBILITE DE BAUD COMMUNAUTE

Lors de la commission aménagement et transition du 22 septembre 2026, il avait été convenu de mettre en place un comité de pilotage (COPIL) mobilité pour échanger spécifiquement sur les sujets liés aux mobilités, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de Baud Communauté. Cette instance permettra d'assurer une concertation efficace entre les acteurs locaux et de structurer les réflexions autour des enjeux de mobilité durable sur le territoire.

La commune de La Chapelle-Neuve, membre de Baud Communauté, souhaite désigner ses représentants au sein de ce COPIL afin de contribuer activement à cette démarche.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 1214-36-1 du Code des transports, relatif à l'élaboration et à la concertation des plans de mobilité simplifiés ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20261113-091126_11-DE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un COPIL mobilité au sein de Baud Communauté s'inscrit dans une démarche de coordination et de concertation essentielle pour l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

CONSIDÉRANT que la désignation des élus de La Chapelle-Neuve au sein de ce comité permettra de représenter les intérêts et les spécificités locales dans les discussions et les décisions prises ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DESIGNE M. GUILLEMETTE Ludovic comme titulaire et M. GUILLEMET David comme suppléant de la commune de La Chapelle-Neuve au comité de pilotage mobilité de Baud Communauté.**
- **AUTORISE Mme Le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

MAIRIE DE LA CHAPELLE-NEUVE (Morbihan)

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène GUILLERMIC